RF s/p LARGENTIERE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2022
007-210701587-20221205-2022_DECE_59-DE

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 05 décembre 2022

Membres en exercice : Date de la convocation: 28/11/2022

7 L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 6

Votants: 7

Présents: Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièla MATHON, Joël

MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD

Pour: 7 Contre: 0

Présents non votants:

Représentés: Serge VIALLE par Baptiste TEYSSIER

Abstentions: 0 Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilles MUSTIELES

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ea_mezilhac - 2022_DECE_59

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.		1800.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni		-1800.00	
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MEZILHAC, les jour, mois et an que dessus.

Baptiste TEYSSIER Maire